



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau.

## Niveau : Alerte renforcée



**Interdiction**  
d'arroser les pelouses,  
massifs fleuris, espaces  
verts, rond-points



**Interdiction**  
de nettoyer les terrasses, façades et  
voiries sauf impératif sanitaire et  
sécuritaire



**Interdiction**  
de faire fonctionner les  
fontaines en circuit ouvert  
Circuit fermé autorisé



**Interdiction**  
d'utiliser les  
douches de plage



**Interdiction**  
de laver les  
bateaux hors  
zones de carénage



**Interdiction**  
de nettoyer les véhicules en  
dehors des stations de  
lavage utilisant un circuit  
fermé de recyclage de l'eau



**Interdiction**  
de remplir, de vidanger  
les piscines et les plans d'eau  
Piscines : appoints autorisés  
de 20h00 à 8h00



**Limitation**  
Arrosage des  
potagers autorisés de  
20h00 à 8h00



Réduction minimale de  
50 % des volumes prélevés  
pour les usages agricoles



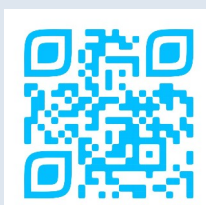
**Interdiction**  
d'arroser les terrains de sport  
à l'exception de deux nuits par  
semaine après demande formulée  
auprès du service police de l'eau



**Limitation**  
des usages au strict  
nécessaire dans  
l'industrie et le  
commerce

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)